



AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT N° 428-2026 SUR LE TRAITEMENT
DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance spéciale tenue le 12 janvier 2026, le projet de règlement N° 428-2026 sur le traitement des élus de la municipalité de Labrecque a été présenté, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001).

Ce projet de règlement vise à établir la rémunération de base et l'allocation des dépenses de la mairesse et des conseillers de la façon suivante :

La nouvelle rémunération proposée :

Actuellement :

➤ Mairesse :	Rémunération : 13 700.00 \$	Rémunération : 13 300.00 \$
Allocation de dépenses : 6 850.00 \$		Allocation de dépenses : 6 650.00 \$
➤ Conseillers :		
Rémunération : 4 955.00 \$		Rémunération : 4 810.00 \$
Allocation de dépenses : 2 477.50 \$		Allocation de dépenses : 2 405.00 \$

Indexation :

La rémunération de même que l'allocation de dépenses seront indexées entre 0 à 3 % à selon le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) canadien pour l'année civile précédente, pour chaque exercice financier à compter de celui qui suit l'entrée en vigueur du présent règlement.

Rétroactivité :

Le présent règlement aura un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026 à la salle du conseil municipal située au 3425, rue Ambroise à 19h00.

Veuillez également noter qu'une assemblée publique de consultation concernant ce projet de règlement aura lieu juste avant ladite séance à 18h45 au même endroit.

Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Labrecque,
ce 4 février 2026
Robin Ratthé
Directeur général, greffier et trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Robin Ratthé, directeur général, greffier et trésorier, résidant à Saint-Ambroise, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Entrée Hôtel de ville et sur les médias numériques de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour de février deux mille vingt-six.

Robin Ratthé
Directeur général, greffier-trésorier